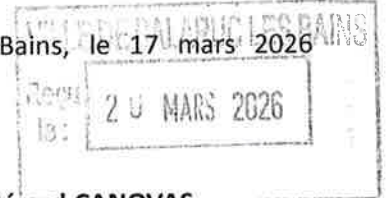


Balaruc-les-Bains, le 17 mars 2026



Monsieur Gérard CANOVAS
Maire
23 avenue de la Cadole
34540 BALARUC LES BAINS

Objet : Avis de la commune de Balaruc-le-Vieux sur la révision du PLU de Balaruc-les-Bains

Monsieur le Maire,

La commune de Balaruc-le-Vieux a pris connaissance du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balaruc-les-Bains.

À l'issue de l'examen de ce dossier, nous souhaitons vous faire part des observations et suggestions suivantes, formulées dans un esprit de concertation et de préservation de l'équilibre entre développement et qualité de vie des habitants.

1. Recul végétalisé le long des équipements publics

Nous vous rappelons à toutes fins utiles que le chemin concerné par les travaux envisagés, le chemin des Vignes, est situé pour moitié sur le territoire de notre commune et pour moitié sur celui de votre commune. Cette répartition territoriale implique une collaboration étroite entre nos deux collectivités pour la bonne conduite du projet.

Nous soutenons la proposition d'intégrer un recul végétalisé le long des parkings et des installations sportives, notamment les stades, afin de créer une distance suffisante avec les habitations voisines. Cette mesure permettrait de préserver la qualité paysagère et de **limiter les nuisances sonores pour les riverains, de Balaruc-le-Vieux et de Balaruc-les-Bains**. Nous insistons sur la nécessité de prévoir ce recul le long du chemin des Vignes (relevant d'une responsabilité conjointe entre nos deux collectivités) afin d'assurer une cohérence territoriale et une gestion concertée des espaces.

2. Encadrement des activités sportives bruyantes

La pratique d'activités sportives en plein air, telles que **le paddle, risque de générer des nuisances sonores pour les habitants de nos deux communes**. Nous recommandons d'étudier l'implantation d'un bâti fermé pour accueillir ces activités, afin d'en limiter les impacts sur tout le voisinage.

3. Suppression de la déchetterie intercommunale

La suppression de la déchetterie, qui sert actuellement aux habitants des deux communes, pose un problème majeur, notamment au regard de la proximité de plusieurs sites classés et agricoles soumis à l'obligation légale de débroussaillage. En effet, cette infrastructure est indispensable pour permettre aux particuliers de se débarrasser des végétaux coupés et des déchets verts, conformément aux obligations de prévention des incendies. Par ailleurs, l'absence d'une déchetterie à proximité risque de générer des dépôts sauvages.

Nous vous demandons donc de bien vouloir identifier, avant toute suppression, une solution alternative accessible et adaptée aux besoins des deux communes, afin de préserver la sécurité et la bonne gestion des risques sur notre territoire.

La commune de Balaruc-le-Vieux émet un ***avis favorable*** sur le projet de révision du PLU de Balaruc-les-Bains.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et pour participer activement à la recherche de solutions adaptées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Norbert CHAPLIN

